



**Cluses Arve
& montagnes**
Territoire de réussites

Mairie de Magland

Monsieur COPEL

Service Urbanisme

74 300 MAGLAND

Affaire suivie par : Guillaume LESCIEUX

Nos références : DADE 2018-157

Objet : Dossier n° PC 074 159 18 C0010

Cluses, le 5 octobre 2018

Monsieur,

Suite à votre demande de consultation des personnes publiques, concernant le dossier cité en objet, je vous informe que le service déchet de la 2CCAM émet un avis favorable au permis de construire.

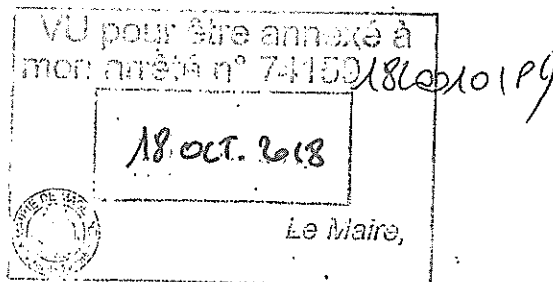
Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Guillaume LESCIEUX



Responsable service Déchets





URBANISME

AVIS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE FLAINE

Nature du dossier n° :

PC.074.159.18.C0010

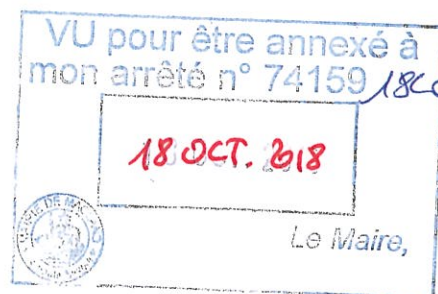
Pétitionnaire :

SAS MGM

Désignation et situation du projet : Ensemble hôtelier Front de Neige

Avis du Syndicat concernant

- ✓ Les eaux pluviales : RAS
- ✓ Les eaux usées : RAS
- ✓ L'eau potable : RAS
- ✓ Les ordures ménagères : RAS
- ✓ Réseau câblé TV : RAS
- ✓ L'accès : RAS
- ✓ La cession de terrain : RAS



Fait à Flaine
Le 26 juillet 2018
Patrice BONNAZ



Urbanisme 1 - Magland

De: MOENE Alexa - DDT 74/SEE/MA <alexa.moene@haute-savoie.gouv.fr>
Envoyé: vendredi 21 septembre 2018 11:02
À: urbanisme1
Cc: RIETHMULLER Thomas (Responsable de la cellule) - DDT 74/SEE
Objet: Re: [INTERNET] RE: Projet hôtelier à Flaine

Bonjour,

J'ai pris connaissance du dossier que vous m'avez transmis concernant le projet hôtelier Flaine Front de Neige Est.

Au vu des éléments de réponse que vous m'avez fournis, je vous confirme que le projet n'est pas soumis à la loi sur l'eau (en dessous des seuils de déclaration).

Cordialement,

Alexa MOËNE

Chargée de mission Police de l'Eau secteur Arve
DDT 74/SEE/MA
Tel: 04 50 33 77 69

